

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION
D'UNE ETUDE SUR LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES
DE L'UEMOA DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UNION**

1. Dans le cadre de l'application des réformes au sein de l'UEMOA, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine a inscrit dans son programme d'activités 2010, la réalisation d'une étude sur la transposition des directives de l'UEMOA dans les Etats membres de l'Union.
2. Le Président de la Commission de l'UEMOA lance le présent appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner un consultant individuel susceptible de soumettre des propositions de services.

L'étude sera réalisée par un Consultant juriste, titulaire du DEA, du doctorat ou de l'agrégation en droit.

L'intéressé devra posséder une expérience professionnelle générale d'au moins 10 ans et une expérience professionnelle spécifique d'au moins 5 ans, dans la réalisation d'études sur les questions liées au droit communautaire.

3. Les consultants individuels intéressés doivent fournir leur curriculum vitae détaillé indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services susmentionnés. Les informations à fournir sont les suivantes :
 - Une référence concernant les qualifications requises (copie légalisée des diplômes) ;
 - Une référence concernant l'exécution de missions similaires ;
 - Références des clients ;
 - Toutes informations jugées pertinentes.
4. Les tâches à exécuter par le Consultant dans le cadre de l'étude consistent à :
 - procéder à l'évaluation de la réglementation communautaire en rapport avec les Directives ;
 - vérifier la transposition adéquate de l'ensemble des Directives adoptées par l'Union et de proposer des mesures correctives permettant de remédier aux difficultés de transposition relevées ;
 - Harmoniser les législations nationales en rapport avec les Directives dans les Etats membres de l'Union.

5. Le consultant sera sélectionné conformément aux règles et procédures de la Commission de l'UEMOA
6. Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en langue française et portant la mention « **Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation d'une étude sur la transposition des Directives de l'UEMOA dans les Etats membres de l'Union** », doivent parvenir au plus tard **le 30 mars à 16 heures (heure locale)** sous pli fermé en quatre exemplaires (un original plus trois copies) à l'adresse suivante :

Commission de l'UEMOA
380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 B.P. 543 - Ouagadougou 01 (Burkina Faso)
Tél. : (226) 50 31 88 73 à 76 - Fax : (226) 50 31 88 72
Email : commission@uemoa.int

7. Pour toute information complémentaire au sujet du présent appel à manifestation d'intérêt, les soumissionnaires intéressés s'adresseront au Département des Services Administratifs et Financiers de la Commission de l'UEMOA :

Personnes à contacter :

- **Monsieur Elhadj Malick SOUMARE** – Tél. : +226 50 32 87 72
Email : esoumare@uemoa.int ;
- **Madame Aimée Chantal ZOUNGRANA** – Tél. : +226 50 32 86 94
Email : aczoungrana@uemoa.int

Pour le Commissaire chargé du Département
des Services Administratifs et Financiers
et par délégation,
Le Directeur de Cabinet par Intérim

Adèle CONGO KABORE